

La licence et la compensation annuelle

Par **crystal**, le 15/07/2011 à 11:55

Bonjour,

Je me pose une question concernant le principe de la compensation annuelle, je m'explique on peut valider une année en ayant eu plus au deuxième semestre qu'au premier semestre ce qui permet de valider complètement son année sans être ajac ou faire l'enjambement. Un exemple concret un étudiant a 8 au premier semestre mais il obtient 12 au second semestre de fait il valide son année.

Par contre ce que je ne comprend pas c'est que pour avoir la licence il faut bien 180 crédits donc comment on les obtient vu qu'il y a bien une ou deux matières qui ne sont pas validées, doit on les repasser en L3? et pour les boursiers comment ça se passe obtiennent ils leurs crédits qui donne droit à une nouvelles année de bourse?

Merci d'avance

Par **Scrat30**, le 16/07/2011 à 07:56

Coucou,

Chaque semestre fait 30 crédits donc si tu valides tes semestres à chaque fois tu obtiens 30 crédits (ce qui fait qu'à la fin de ta licence tu as 180 crédits 6X30). Et ce qui est "acquis" l'est définitivement. Exemple tu valides ton semestre mais dans ce semestre ci tu n'as pas validé une matière ou plusieurs bah le fait d'avoir validé ton semestre fait que automatiquement tu valides les matières (même celles ou tu n'as pas obtenus la moyenne) ce qui fait que tu n'as pas à les repasser par la suite.

Ensuite pour les boursiers je ne peux pas te répondre avec certitude car je ne suis pas boursière mais j'ai des amis qui eux le sont et qui m'ont dit la chose suivante: Admettons tu es en L1 (tu viens de rentrer à la fac), tu valides ta L1 (donc les deux semestres peut importe les notes obtenues dans le détail ta moyenne de semestre est à 10) l'année suivante tu pourras demander ta bourse pour continuer tes études en L2. En revanche si tu rates ton année (tu ne valides pas tes deux semestres) et que tu redoubles la aussi tu as le droit à la bourse mais si jamais ta deuxième première année n'est pas bonne (tu la rate encore une fois) bah la il paraît que l'on peut te supprimer ta bourse.

Donc voili voilou j'espère avoir répondu à ta question

Par **ans**, le **17/07/2011** à **21:34**

Voici les règles pour l'Université de Metz... :

[url:2ur6eo10]http://www.univ-metz.fr/ufr/dea/MCC---Licence-2009-2010-1.pdf[/url:2ur6eo10]

Par **bulle**, le **18/07/2011** à **10:03**

[quote="cristal":eo46201u]

Je me pose une question concernant le principe de la compensation annuelle, je m'explique on peut validé une année en ayant eu plus au deuxième semestre qu'au premier semestre ce qui permet de valider complètement son année sans être ajac ou faire l'enjambement. Un exemple concret un étudiant a 8 au premier semestre mais il obtient 12 au second semestre de fait il valide son année.

Par contre ce que je ne comprend pas c'est que pour avoir la licence il faut bien 180 crédit donc comment on les obtient vu qu'il y a bien une ou deux matières qui ne sont pas validées, doit on les repasser en L3? et pour les boursiers comment ça se passe obtiennent ils leurs crédit qui donne droit à une nouvelles année de bourse?[/quote:eo46201u]

Que dit votre règlement d'examen?

En général, on le trouve sur le site internet de sa faculté.

Par **cristal**, le **18/07/2011** à **13:54**

merci, j'avais regarder la charte des examens mais pas le règlement effectivement c'est expliquer sauf pour le cas des boursiers, j'irais me renseigner à l'administration

Par **Milka19**, le **12/05/2013** à **12:42**

Bonjour, je me pose également une question concernant la compensation des semestres. Je vous explique mon cas : j'ai validé un premier semestre de sociologie : 16/20 et je vais passer l'examen du semestre 2 en psychologie.

Pensez-vous si la compensation fonctionnerait entre 2 semestres différents ? Sachant que ces deux matières font parties de la même université (SHA).

Plus simplement : la compensation entre les semestres fonctionne-t-elle dans le cas d'une réorientation ?

Je vous remercie d'avance ! Cdlt

Par **ans**, le **12/05/2013** à **12:51**

Non la compensation ne fonctionne qu'au sein d'un même diplôme.

Par **Milka19**, le **12/05/2013** à **12:53**

Ah. Vous êtes sûr ?

Et je m'excuse d'ailleurs, je viens de voir que ce site était réservé aux étudiants en droit...

Merci :)

Par **ans**, le **12/05/2013** à **15:08**

La règle de compensation fait partie des règles pour obtenir UN diplôme en particulier. Par exemple, un S2 de droit compense un S1 de droit seulement.

Sinon, imaginez que je réussisse mon S1 en socio et mon S2 en psycho. Au final si je suis votre raisonnement, je devrais obtenir ma première année en socio (compensée par le S2 psycho) et aussi en psycho (compensée par le S1 socio). Si je fais cela chaque année j'obtiens 2 licences : socio et psycho en 3 ans en ayant passé que la moitié des matières de chacunes...